



Commune des Bouchoux

Conseil Municipal du 11 mars 2016 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRECARD, Bernard HANSBERGER, Magali HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER

Excusée : Émilie BLANC avec pouvoir à Jérôme GRECARD

Secrétaire de séance : Bernard HANSBERGER

Ouverture de séance à 20h08

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 25 février 2016

Suite à une remarque de Monsieur Robert Dromard il convient de noter que dans le Procès-verbal du 14 janvier 2016, il manquait Isabelle Heurtier dans la liste des présents à la place d'Alexandra Depraz qui était effectivement excusée avec pouvoir. Il faut rajouter René Collignon dans la commission voirie/déneigement et Isabelle Heurtier dans la commission agriculture /forêt. Les conseillers remercient Monsieur Robert Dromard de sa lecture attentive et font les corrections.

A l'unanimité des présents le PV du 14 janvier est adopté avec les modifications faites.

PV du 25 février

Patrick Abraham précise que dans le point 6, dossier DETR, il a été oublié la mise aux normes de l'alarme incendie.

Armand Perrier ajoute qu'il a été mentionné que des travaux pour canaliser l'eau seront pris en charge par l'employé communal.

Avec ces 2 remarques le procès-verbal du 25 février est approuvé à l'unanimité des présents et pouvoir.

1-Destination des coupes de bois.

Il convient de décider de la destination des coupes de bois.

Il est proposé de vendre les parcelles 7 et 8 en bloc et sur pieds, les chablis potentiels de toutes les parcelles de grès à grès en bloc et sur pieds et que les produits de faible valeur puisse être vendus par décision du maire

Après délibération et vote, les conseillers acceptent ces propositions à l'unanimité des présents et pouvoirs et autorisent le maire à signer les documents pour les ventes de bois.

2- Signature d'une convention entre le SMAAHJ et la commune pour participation au contrat d'entretien du défibrillateur.

Jérôme Grenard rappelle l'historique de l'installation du défibrillateur au cantou et précise qu'il y a des mises à jour et un entretien à faire. Le contrat d'un montant de 187,20 € TTC pour la maintenance hors consommables a été souscrit auprès de DEFIBRIL, entreprise habilitée. Il convient de signer une convention avec le SMAAHJ qui stipule que le SMAAHJ s'engage à payer la ½ du montant de la maintenance et la ½ des consommables. La directrice du cantou des Bouchoux devra informer la commune dès que le défibrillateur sera utilisé.

A l'unanimité des présents et pouvoirs, les conseillers autorisent le maire à signer cette convention.

3 – Remboursement du dépôt de garantie (location appartement) à M. Delbos Jean Marc et Nathalie

Jean Marc Delbos quitte la salle.

La question du remboursement de la caution se pose car le garage et le grenier ne sont toujours pas vidés et il manque une clef de boîte aux lettres.

Les conseillers décident, à l'unanimité des présents et pouvoir, que la caution sera rendue si le grenier et la cave sont vidés et la clef rendue ou le barillet de la boîte aux lettres changé au 31 mars dernier délai. Si ce n'est pas fait, ces locaux seront vidés par les agents communaux et la caution sera conservée par la commune.

4 – Rapport d'activités de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude

Isabelle Heurtier présente le rapport d'activité présenté en conseil communautaire

Une remarque est faite au niveau du tourisme : le maire et les conseillers regrettent que le point info des Bouchoux n'apparaisse pas et ne soit pas valorisé et plus utilisé.

5 – Implantation de compteurs Linky

Patrick Abraham informe qu'il a été alerté de cette action par la maison de l'environnement de Franche Comté. Il apparaît que les compteurs de consommation d'électricité appartiennent à la commune. Erdf a débuté l'installation de compteurs communicants qui émettent des fréquences qui passent par le réseau électriques des maisons créant des ondes électromagnétiques classées potentiellement cancérigènes par l'OMS. De plus, les données sont collectées par « quartier ou région » et il faudrait des antennes supplémentaires pour renvoyer les informations. Ces compteurs permettent aussi à Erdf de connaître les consommations exactes et précises de chaque consommateur. Il apparaît aussi qu'il n'y ait pas de nécessité à changer des compteurs qui fonctionnent encore bien. L'Allemagne n'a pas souhaité installer ces compteurs. Des compteurs communicants pourraient être installés également pour le gaz et l'eau. De plus en plus de communes interdisent l'installation de ces compteurs communicants.

Il est donc proposer de délibérer pour que l'installation de compteurs communicants soit interdite sur la commune.

A l'unanimité des présents et pouvoir, le conseil décide de prendre 3 délibérations distinctes pour refuser l'installation de compteurs communicants que ce soit pour l'électricité, le gaz ou l'eau.

Un groupe de travail composé de Patrick Abraham, Magali Henrotte et Jérôme Grenard est constitué pour réfléchir aux modes d'information de la population.

6 – C.C.A.S : Remplacement de Mme Vuillermoz

Jérôme Grenard informe que conformément à la demande d'Emilie Blanc un mail d'information à la population a été envoyé et Mme Sophie Favé a fait acte candidature. Le maire la nommera par arrêté en remplacement de Mme Vuillermoz.

7 – Motion contre la fermeture du guichet de la gare SNCF de St Claude

Magali Henrotte présente la motion prise par la ville de Saint Claude.

Après délibération, le conseil accepte le principe de prise d'une motion contre la fermeture du guichet de la gare SNCF et autorise le maire à la signer.

Questions diverses :

- Organisation des transports scolaires pour l'année scolaire 2015/2016 : il n'y aura pas de modification de circuit. La réflexion sur les arrêts de la Serra et de Désertin se poursuit.

- Logements de la mairie : le conseil refuse de négocier les prix fixés. Il sera loué au prix affiché.

- Logement n°4 de la Poste : à ce jour, 5 409,12 € ont déjà été dépensés pour la rénovation de cet appartement. (isolation et réfection des murs, électricité, plomberie). L'isolation en toiture sera faite par insufflation d'isolant dans le grenier pour un montant de 643,20 €

- DUERP : le document unique d'évaluation des risques professionnels doit être rédigé. Un groupe de travail se constitue avec Isabelle Heurtier, Magali Henrotte, Jérôme Grenard et Bernard Hansberger.

Informations diverses

SIDEC : Suite au différend qui subsistait entre la commune et le SIDEC, ce dernier a envoyé une facture pour les 2 km qui avait été commandés (et pas les 10km qui étaient initialement facturés) Cette facture sera payée mais il reste à régler le problème des erreurs sur le plan.

- Courrier de Mme Egraz, trésorière du Comité des fêtes, pour demander une étagère dans le local de rangement et des balais pour le nettoyage de la salle de fêtes. Jérôme Grenard précise que Jean Marc Delbos et lui-même en tant que membres du Comité des fêtes se sont engagés à poser cette étagère.

Une commande de matériel d'entretien sera faite.

- Jérôme Grenard lit la lettre de remerciements écrite par la société de taxis Varchon pour le déneigement de la route des Petits Bouchoux effectuée pour faciliter le passage de leur ambulance.

- La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne Franche Comté fait part de sa recherche d'un enquêteur domicilié dans les cantons de Saint Claude, Saint Lupicin et Morez pour réaliser une enquête sur les pratiques d'élevage, emploi à temps partiel d'avril 2016 à fin juin 2016. Une lettre de candidature doit être envoyée à la DRAAF BP 87865 21078 DIJON.

- Problèmes électriques du samedi 5 mars 2016 : une liste des dégâts a été faite par la commune. Un courrier d'information sera fait à ERDF et un autre de mise en demeure d'isolation des câbles et de mise en sécurité de ce morceau de ligne électrique. (de la route départementale au bas du chemin du four)

- La vente de la parcelle n°5 à M Siegel et Mme Hasdenteufel a été signée aujourd'hui.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **25 mars à 20h00**

La séance est close à 22h55

I.HEURTIER

